



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba

Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/55/493) sur la construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba, présenté en application de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1984.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans un rapport en date du 4 octobre 1999 (A/54/431), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale des dernières questions à régler au sujet de l'installation du système de télécommunication à la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En vertu de l'accord conclu avec l'entrepreneur en 1998, ce dernier devait livrer du matériel annexe pour le système d'alimentation sans interruption et un montant de 52 266,08 dollars des États-Unis, retenu sur le paiement final, devait être débloqué dès que la CEA aurait reçu le matériel en question.

3. Le Comité consultatif note au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général (A/55/493) que, après avoir reçu le matériel en 2000, on a délivré le certificat d'achèvement de l'installation du système de télécommunication à l'entrepreneur le 6 juin 2000 et débloqué le montant qui avait été retenu. Il note également que toutes les autres sommes dues à l'entrepreneur au titre du système de télécommunication ont été acquittées et qu'au 30 juin 2000, le projet était clos et les nouvelles constructions inscrites à l'actif du bilan de l'Organisation.

4. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 115 228 494 dollars pour la construction des nouvelles installations de conférence. Le Comité consultatif note, dans le même paragraphe, qu'au 30 juin 2000, date à laquelle le projet a été clos et les nouvelles installations inscrites à l'actif, les sommes décaissées s'élevaient au total à 114 937 567 dollars, d'où un solde inutilisé de 290 927 dollars sur le compte des travaux de construction en cours.

5. Le Comité consultatif note au paragraphe 6 et à l'annexe II du rapport du Secrétaire général que l'état financier non vérifié du compte des travaux de construction en cours fait apparaître un solde de 7 702 600 dollars, une fois les travaux de construction de Nairobi, Bangkok et Addis-Abeba (2 880 000 dollars) achevés et les intérêts bancaires cumulés (4 822 600 dollars) pris en compte.

6. Le Comité consultatif relève également au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général que l'on envisage actuellement différentes utilisations possibles pour le solde de 7 702 600 dollars et qu'il est notamment indispensable de continuer à rénover les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de la CEA. Il a été informé que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/237 du 21 décembre 1982, le Secrétaire général comptait présenter à l'Assemblée des propositions relatives aux locaux des Nations Unies à Nairobi et à Addis-Abeba en avril/mai 2001.

7. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général prie l'Assemblée générale de prendre note du solde du compte des travaux de construction en cours, soit 7 702 600 dollars, et de décider de conserver ce montant sur ce compte jusqu'à ce qu'elle examine toutes les questions qui s'y rapportent. Le Comité consultatif lui recommande d'approuver les demandes formulées par le Secrétaire général.
